

Séance publique du 19 septembre 2005

Délibération n° 2005-2896

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Ilot Boissier sud - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est"

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 août 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2004-2165 en date du 18 octobre 2004, a approuvé le lancement de l'opération îlot Boissier sud à Vaulx en Velin. Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 et a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme partielle pour un montant de 113 000 € en dépenses.

D'une superficie de 1,8 hectare, l'îlot Boissier sud se situe au cœur du village de Vaulx en Velin. Il est délimité par la rue de la République et la place Boissier au nord, la rue de l'Égalité à l'ouest, la rue Peyri à l'est et la rue Béraud au sud.

Malgré sa position centrale, le cœur d'îlot est demeuré libre de tout aménagement et construction. En 1998, la Communauté urbaine a confié à l'atelier de la Gère une étude de cadrage relative au développement et à la configuration du centre-bourg. Celle-ci a mis en évidence le rôle de l'îlot Boissier comme pôle de centralité du village en termes d'habitat et de commerces. Des études complémentaires ont été réalisées, en 1999 et 2003, par l'Opac du Rhône et la commune de Vaulx en Velin, en concertation avec la Communauté urbaine. Celles-ci ont permis respectivement d'établir les principes d'aménagement de l'îlot et l'intégration d'une moyenne surface.

Ces travaux et réflexions conduisent, aujourd'hui, à identifier un projet dont le programme de construction comprend :

- une moyenne surface alimentaire de 1 500 mètres carrés et son parc de stationnement privatif,
- 165 logements, dont 55 sociaux et 110 en accession à la propriété.

Le programme de mise en viabilité de l'îlot Boissier comprend deux voiries équipées de réseaux assurant le maillage de l'îlot et l'aménagement de l'espace public situé aux abords de la surface commerciale, soit :

- la voie nord-sud de la place Boissier à la rue Béraud,
- la voie est-ouest de la rue Peyri à la voie nord-sud (au droit de la surface commerciale),
- les réseaux communautaires nécessaires aux programmes de construction envisagés,
- un aménagement du type zone 30 aux abords de la moyenne surface.

Le présent rapport a pour objet l'individualisation de l'autorisation de programme nécessaire aux travaux et le lancement d'une procédure, initiée et gérée par la direction de la voirie, en vue de l'attribution des travaux de voirie et de réseaux.

Les travaux estimés à 1 400 000 € TTC font l'objet de dix lots qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : voirie,
- lot n° 2 : plantations,
- lot n° 3 : assainissement,
- lot n° 4 : eau potable,
- lot n° 5 : coordination sécurité, prévention de la santé (CSPS),
- lot n° 6 : fourreaux urbains,
- lot n° 7 : signalisation horizontale,
- lot n° 8 : fourniture et pose de mobilier urbain,
- lot n° 9 : plan de récolement,
- lot n° 10 : communication.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour le marché n° 1. Les marchés n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 seront réglés sur les marchés à bons de commande des directions de la voirie, de l'eau, des systèmes d'information et de télécommunication (DSIT) et de la communication.

Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 20 juin 2005 et du bureau restreint le 27 juin 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation de l'opération d'aménagement de l'îlot Boissier sud à Vaulx en Velin, pour un coût global prévisionnel de 1 400 000 € TTC.

2° - Lance une procédure de marché en vue de l'attribution du marché des travaux de voirie.

3° - Autorise monsieur le président à signer ledit marché.

4° - L'autorisation de programme individualisée le 18 octobre 2004 pour l'opération n° 966 - Vaulx en Velin : îlot Boissier sud - est complétée pour un montant de 1 287 000 € en dépenses, répartis comme suit :

- 143 000 € en dépenses HT sur le budget annexe de l'assainissement, à prévoir en crédits de paiement sur 2006,

- 72 000 € en dépenses HT sur le budget annexe de l'eau, à prévoir en crédits de paiement sur 2006,

- 1 072 000 € en dépenses TTC sur le budget principal, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 12 000 € en 2005

- 833 000 € en 2006

- 227 000 € en 2007

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,